

LA LETTRE
DE FNE
PAYS DE LA LOIRE

Numéro 15
Automne 2016

Pesticides
Nouvelle réglementation

Loi Biodiversité
Un bilan en demi-teinte

Littoral de demain :
Comment concilier enjeux
environnementaux
et économie ?





Ce numéro est le dernier de l'année 2016. Cette année fut riche en actions, en défis et en nouveautés.

Une de nos actions : sensibiliser au zéro-phyto

FNE Pays de la Loire, via le plan d'actions Ecophyto en Pays de la Loire, a réalisé plusieurs actions de communication vers le grand public et les élus afin de les informer du changement de réglementation en matière d'utilisation des pesticides à partir du 1er janvier 2017. Nous avons aussi lancé deux actions vers les sportifs pratiquant sur des terrains enherbés (golf, football, ...). Ces deux dernières actions aboutiront au 1er trimestre 2017.

Un défi parmi d'autres : le défi financier

Notre association a su relever le défi financier qui l'attendait en 2016 en arrivant à boucler son budget annuel comme elle l'avait défini dans son budget prévisionnel. Ce ne fut pas sans mal mais c'est à souligner car dans de nombreuses autres régions de France, les coupes budgétaires ont entraîné nombres d'associations dans une situation délicate avec départs volontaires et licenciements à la clé.

Notre fédération doit cependant revoir son modèle économique encore trop fragile. Pour cela, elle devra en 2017 renforcer ses partenariats autour de nouveaux projets, en développer avec de nouveaux acteurs et très certainement faire appel à la générosité du public sur des projets concrets que ce dernier pourra soutenir.

Une nouveauté : la feuille de route régionale de transition énergétique

FNE Pays de la Loire œuvre avec les autres acteurs régionaux pour réussir la transition énergétique et écologique de notre territoire. Pour cela, elle s'est impliquée en 2016 dans la concertation qui a permis d'aboutir très récemment au lancement de la feuille de route régionale pour la transition énergétique. Nous souhaitons mener des actions sur ce large sujet mais aussi sur l'économie circulaire en 2017.

Et puis, je ne peux pas finir sans vous inviter à participer au colloque « Littoral de demain » qui aura lieu à Nantes au Conseil régional des Pays de la Loire le 9 février 2017.

Au plaisir d'échanger avec vous ce jour-là sur l'avenir de ce territoire, le littoral, si fragile et si important pour notre économie régionale et nationale. ///

Le chiffre

11 081

C'est le nombre de personnes, au 1^{er} décembre 2016, qui a signé la pétition lancée en septembre par « Les Naturalistes en lutte », collectif de naturalistes opposés au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Cette pétition demande au préfet de région des Pays de la Loire que les espèces protégées présente sur le site de ce projet soient toutes prises en compte et fassent l'objet comme il se doit de démarches réglementaires. ///

On a aimé

Campagne de FNE : #LoinDesPesticides

Alors qu'en Pays de la Loire les préfets de départements trainent des pieds pour mettre adopter un arrêté afin de protéger les bâtiments recevant du public vulnérable (école, crèches, relais assistantes maternelles, ...), France Nature Environnement a lancé une campagne médiatique via les réseaux sociaux pour demander la réduction de l'usage des pesticides et la protection des riverains des épandages agricoles. ///

LNOBPL : Nouvelle concertation pour un projet mal ficelé

Le projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL) est rentré dans une nouvelle phase de concertation. Celle-ci a débuté en octobre dernier et se terminera en février 2017. Elle est portée par le maître d'ouvrage, SNCF Réseau, avec la présence d'un garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public.

Le débat public de fin 2014 n'a pas permis d'apporter toutes les réponses souhaitées par le comité de pilotage.

Pour nous, **le débat public n'a surtout pas répondu à la question essentielle : l'utilité et l'opportunité d'un tel projet d'infrastructures ferroviaires nouvelles.** FNE Pays de la Loire, tout comme un grand nombre d'acteurs ont eu beau remettre en cause 2 des 5 objectifs de ce projet (mettre Brest à moins de 3 heures de Paris et la desserte de l'aéroport de NDDL), et affirmer que l'opportunité de ce projet n'était pas explicite, rien n'y fait et la machine continue à avancer. FNE Pays de la Loire a accepté de participer à cette nouvelle concertation pour justement rappeler **notre souhait de voir s'améliorer les dessertes ferroviaires de proximité** en Bretagne et Pays de la Loire. Il faut **améliorer et moderniser les voies existantes et essayer d'augmenter les fréquences** entre Nantes et Rennes, Rennes-Quimper et Rennes-Brest. Cette

modernisation des lignes existantes s'accompagnera d'un gain de temps de quelques minutes pour chacun de ces trajets et permettra à ces lignes d'être un peu plus compétitives face à la voiture.

Cependant, nous veillerons à ce que ce projet n'arrive pas à la construction de lignes nouvelles impactant fortement le foncier agricole et les milieux naturels. Notre espace est un espace fini... il est grand temps de le protéger... changeons de logiciel pour un aménagement soutenable de nos territoires.

Pour découvrir ce projet et participer à cette concertation c'est ici : www.lnobpl.fr ///



1^{er} janvier 2017 : nouvelle réglementation pour l'usage des pesticides en zone non agricole

FNE Pays de la Loire et l'UFC Que Choisir Pays de la Loire ont organisé une **conférence de presse** à Nantes le 30 août 2016 dans le cadre du plan Ecophyto régional et ce afin de communiquer vers la presse régionale pour parvenir à sensibiliser le grand public et les élus à la nouvelle réglementation qui s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2017.

Les journalistes de la presse écrite et radio ont répondu présents et les retombées presses furent intéressantes : interviews radiophoniques, articles et reportages sur le terrain, ...

La Loi Labbé de 2014, modifiée et renforcée par la loi de Transition Énergétique et de Croissance Verte

d'août 2015, **limite à partir du 1^{er} janvier 2017 l'usage des pesticides par les collectivités pour l'entretien des espaces verts et de la voirie.**

En 2017, la vente en libre-service sera interdite pour les particuliers et à partir du 1^{er} janvier 2019 les particuliers ne pourront plus en utiliser.

Des solutions existent pour se passer de pesticides et de nombreuses collectivités sont déjà dans des démarches pour tendre vers le zéro phyto. Il faut que cette dynamique s'accélère, cette nouvelle réglementation est là pour cela.

Retrouvez toutes les informations sur le plan écophyto en Pays de la Loire sur le site Internet de la DRAAF :

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Sante-et-protection-des-vegetaux> ///

DOSSIER

Littoral de Demain : comment concilier enjeux environnementaux et économie ?

La France métropolitaine ne compte pas moins de 3 400 kilomètres de littoral dont 450 kilomètres en Pays de la Loire. Les 885 communes littorales françaises ne couvrent que 4 % du territoire métropolitain, mais abritent plus de 6 millions d'habitants et plus de 7 millions de lits « touristiques ». L'Océan Atlantique façonne les milieux naturels et les activités humaines sur le littoral Vendéen et de Loire-Atlantique depuis la nuit des temps. L'homme n'a de cesse d'être attiré par l'océan pour y pratiquer des activités économiques (pêche, extractions marines, ...), de loisirs (plaisance, surf, baignade, ...) et s'installe de plus en plus pour y résider.

Les pressions sur l'environnement sont vives et doivent être analysées pour être diminuées si nous souhaitons continuer de voir fleurir l'économie de ces territoires.

Une pression démographique et d'artificialisation qui met en danger des activités économiques

La population des cantons littoraux de métropole a augmenté de 10 % de 1999 à 2006, avec un doublement de la construction de logements de 1992 à 2012. En Pays de la Loire, la pression démographique est la plus forte sur cette zone littorale qui s'artificialise à un rythme beaucoup plus soutenu que pour la moyenne régionale et même nationale.

La périurbanisation se fait au détriment de milieux naturels, mais plus encore sur des terres agricoles : la surface agricole utilisée (SAU) est encore importante sur le littoral français, mais elle a régressé de 25 % en 40 ans (de 1970 à 2010) pour les exploitations dont le siège est situé dans une commune littorale. Ce sont environ 200 000 hectares de terres cultivées qui ont été urbanisées ou couvertes de routes.

L'intensité de ce recul (nombre d'hectares perdu par an par l'agriculture) diminue cependant depuis 1970 (-1 % par an dans les années 1970, puis 0,4 % dans les années 1990 et environ 0,5 % dans les années 2000). Mais au contraire, le recul de la SAU tend à augmenter dans l'arrière-pays, probablement sous l'effet des prix du foncier littoral qui a repoussé l'étalement urbain vers l'arrière littoral. C'est ce qui est constaté sur la

zone rétro-littorale en Loire-Atlantique et Vendée.

De 2000 à 2012, l'artificialisation du littoral français continue à progresser (et deux fois plus vite que la moyenne métropolitaine). En 2015, environ 15 % de la surface des communes littorales est artificialisée, ce qui est bien plus que la moyenne du territoire métropolitain ; le Nord-Pas-de-Calais, la Haute-Normandie, les Pays de la Loire et PACA sont les plus concernés parmi les quatre façades maritimes.

Des territoires naturels à préserver pour maintenir la qualité du cadre de vie et les activités économiques

Un objectif de « tiers sauvage » (33 % du territoire des zones côtières de France) protégé à horizon 2050 a été fixé par le Grenelle de la Mer en 2009. Fin 2015, 13 % du linéaire côtier métropolitain est protégé par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, mais une partie est vulnérable à la montée des océans.

Ces espaces naturels participent à la qualité du cadre de vie qui fait s'installer grand nombre de personnes sur le littoral en résidence principale mais participe aussi à faire venir les touristes français et étranger sur nos littoraux. Dégrader leurs qualités (qualité de l'eau de baignade, qualité des paysages, qualité des produits du terroir, ...) mettrait en danger cet attrait et desservirait notre économie.

De plus, les activités agricoles terrestres ou marines ont besoin de milieux naturels en bonne santé pour parvenir à produire des aliments de qualité. Une mauvaise qualité des eaux littorales et c'est toute une filière économique qui risque de disparaître, la disparition de terres arables et c'est une agriculture de proximité qui disparaît, ...

Il est urgent de faire ressortir les liens qui existent entre économie, territoire et protection de celui-ci.

Sources :

- http://www.onml.fr/onml_f/Occupation-du-sol-dans-les-communes-littorales-metropolitaines-en-2012-et-evolution-depuis-2006
- <http://vertigo.revues.org/15110>
- http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Livre_bleu.pdf
- <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/>

DOSSIER

Un colloque pour échanger entre acteurs sur le littoral de demain

Le 9 février 2017, France Nature Environnement et FNE Pays de la Loire co-organisent un colloque à Nantes (au Conseil régional des Pays de la Loire) pour débattre avec les différents acteurs des territoires littoraux (élus, associatifs, acteurs économiques, ...) de ces sujets.

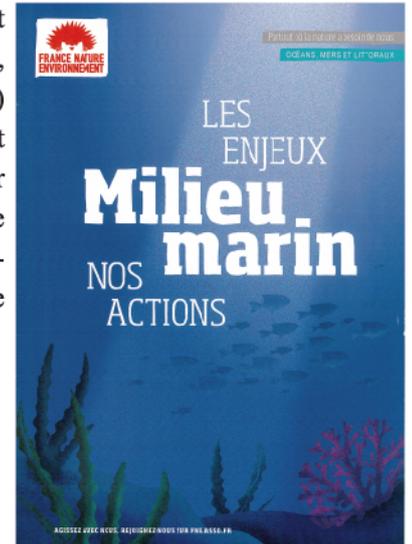
Alors que nous avons fêté les 30 ans de la Loi Littoral en 2016, a-t-elle réellement joué son rôle, a-t-elle permis de concilier protection du littoral et développement économique ?

Tourisme, agriculture, saliculture, ostréiculture, ... toutes ces activités économiques ne sont-elles pas en concurrence sur le littoral et ne pâtissent-elles pas de la dégradation du cadre de vie (qualité de l'eau, qualité des sols, ...) provoquée par ces mêmes activités ?

Alors, venez nombreux participer à ce colloque pour échanger avec nous. ///

Plaquette « Milieu Marin - Les enjeux - Nos actions » produite par FNE en octobre 2016

Le réseau Océans, Mers et Littoraux de FNE a édité une plaquette qui retrace via 9 thématiques (énergies marines renouvelables, aires marines protégées, préservation du littoral, développement durable de l'aquaculture, transport maritime, ...) ce que fait le mouvement associatif lié à FNE sur ces sujets et permet de (re-)découvrir nos demandes pour préserver le milieu marin. ///



Programme du colloque "Littoral de demain"

9h00 – Accueil des participants

9h30 – Cadrage introductif

10h00 – Session 1 : 30 ans de la Loi littoral : bilan et perspectives

11h00 – Session 2 : Répondre à la capacité d'accueil sur le littoral : enjeux fonciers - quelle gouvernance, et avec quels outils ?

12h00 – Présentation de l'appel à idées « Imaginez le littoral de demain » et de l'exposition

12h30 – Cocktail déjeunatoire

14h00 – Session 3 : Témoignages et perspectives : regards croisés sur des cas concrets

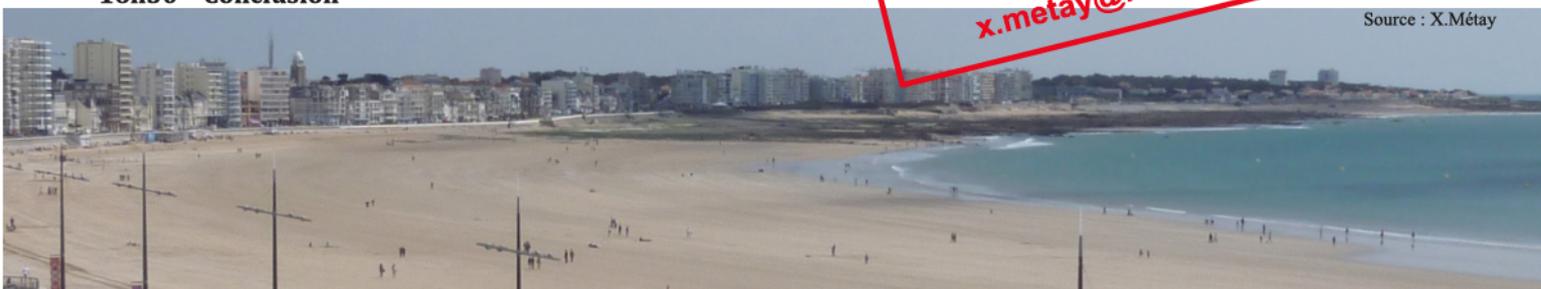
- Comment concilier qualité de l'eau et protection de la ressource sur nos littoraux ?
- Risques naturels : quelle protection et quelle prévention des risques littoraux pour demain ?
- Anthropisation des littoraux : quels impacts sur la biodiversité ?

16h15 – Réaction du Grand Témoin

16h30 – Conclusion

9 février 2017
Hôtel de Région
Nantes

Inscription obligatoire (gratuite) avant le
2 février 2017
se renseigner auprès de :
x.metay@fne-pays-de-la-loire.fr



Source : X.Métay

JURIDIQUE

Adoption de la loi Biodiversité : un bilan en demi-teinte

La loi n°2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, dite loi «biodiversité», a été promulguée le 8 août 2016. Retour sur les avancées, mais aussi sur les lacunes de cette loi.

De réelles avancées ...

Quelques exemples des évolutions positives induites par la loi « biodiversité » :

La loi « biodiversité » inscrit tout d'abord au sein du code de l'environnement les grands principes de non-régression, de solidarité écologique et l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité au sein du Code de l'environnement. Leur portée opérationnelle demeure cependant incertaine à ce stade.

Concernant la compensation écologique, la loi **affirme que les obligations de compensation sont des obligations de résultat** et sont régies par un principe d'effectivité, autorise les «sites naturels de compensation» (sites de compensation mutualisée et anticipée) sous réserve d'agrément et impose à l'administration d'ordonner des prescriptions complémentaires en cas d'échec des mesures compensatoires. La loi crée aussi le mécanisme des obligations réelles environnementales, permettant de conférer une vocation écologique à des parcelles même en cas de changement de propriétaires, et applicable dans le cadre de la compensation.

Elle **inscrit le préjudice écologique dans le Code civil**, permettant la réparation au titre d'un dommage causé à l'environnement dans la lignée de la jurisprudence Erika.

Elle crée également l'**Agence française pour la biodiversité** au 1^{er} janvier 2017, établissement public de l'Etat à caractère administratif doté, entre autres, d'une mission de développement des connaissances, d'appui technique et administratif, de formation et de communication, mais aussi de

contribution à l'exercice des missions de police administrative et de police judiciaire relatives à l'eau et à l'environnement en liaison avec les établissements publics compétents et de suivi des mesures compensatoires.

En outre, la loi transcrit en droit français les obligations issues de la **Convention sur la diversité biologique** (protocole de Nagoya) visant à lutter contre la biopiraterie, intègre des **dispositions à l'encontre de la brevetabilité du vivant et interdit les pesticides néonicotinoïdes à partir de 2018**.

La loi contient d'autres dispositions intéressantes : renforcement de la protection des milieux marins et de la lutte contre les pollutions marines, réforme de la gouvernance de l'eau (notamment des comités de bassin), protection des allées d'arbres au bord des routes, lutte contre la pollution lumineuse...

... Mais un certain nombre d'occasions manquées !

Le texte déçoit sur plusieurs points

- Pas d'interdiction de la pêche au chalutage en eaux profondes ;
- Pas de reconnaissance du statut d'être sensible aux animaux sauvages ;
- Pas d'interdiction des pratiques de chasses cruelles (chasse à la glu, traque des mammifères en période de reproduction...)
- Pas de taxation de l'huile de palme (mais simple engagement de présentation par l'Etat d'un dispositif sur ce point dans les six mois à compter de la promulgation de la loi) ;
- Pas de protection des chemins ruraux (dispositions censurées par le Conseil constitutionnel) ;
- Pas d'avancée sur l'inscription de la trame verte et bleue au sein des documents d'urbanisme. ///

"Une loi qui a de l'ambition afin de protéger notre bien commun qu'est la biodiversité mais qui est restée frileuse sur certains sujets que nous portions"
JC Gavallet, président de FNE Pays de la Loire



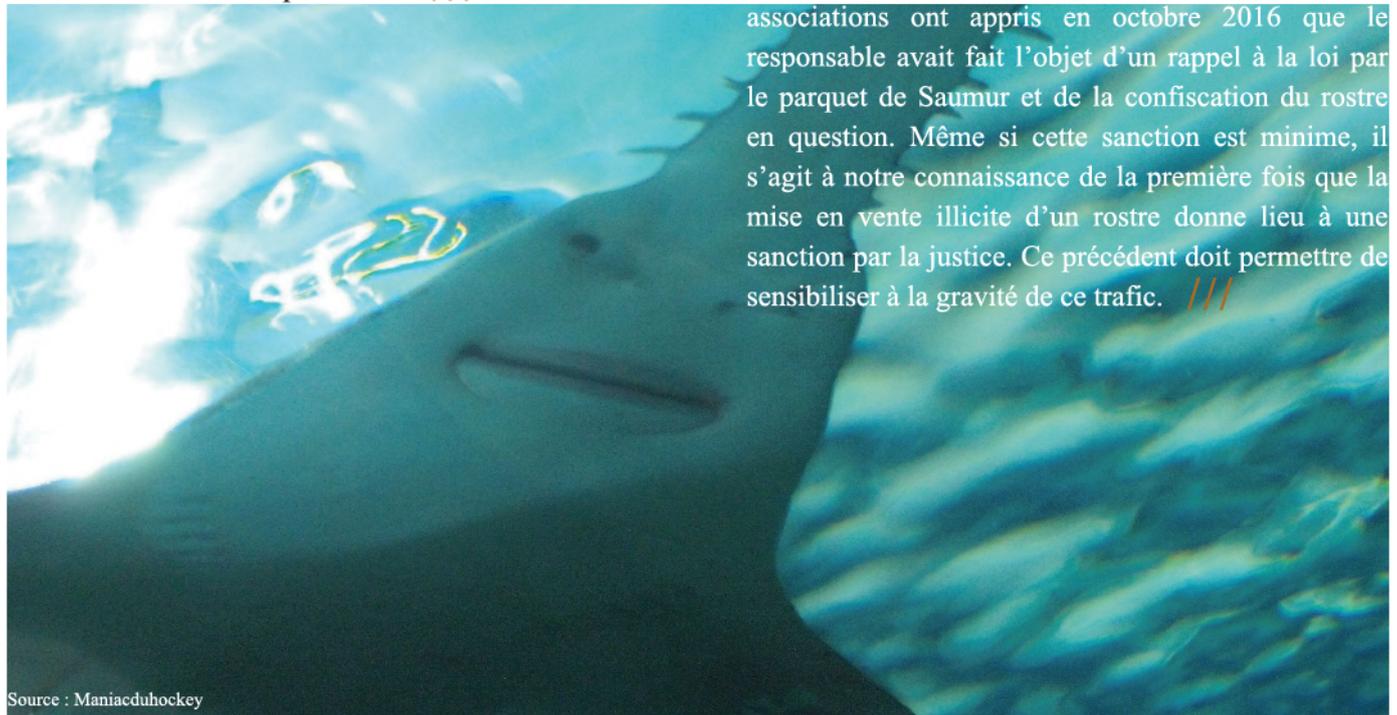
Source : Jean AMADEUF

Notre-Dame-des-Landes - Rejet des requêtes d'appel

Le 14 novembre 2016, la Cour administrative d'appel de Nantes a décidé de rejeter les recours exercés contre les autorisations environnementales du projet d'aéroport par les associations du mouvement de France Nature Environnement. Le rapporteur public, dont l'avis est généralement suivi par les magistrats, avait pourtant conclu à l'annulation de la plupart de ces autorisations du fait, notamment, de l'existence d'une alternative avérée et satisfaisante s'agissant du réaménagement de l'aéroport existant de Nantes-Atlantique. France Nature Environnement examine à présent la possibilité de se pourvoir devant le Conseil d'Etat. ///

Justice - Confirmation de notre agrément « justice »

Par arrêté du 26 décembre 2013, le ministère de la Justice avait accordé à FNE Pays de la Loire un agrément lui permettant de délivrer des consultations juridiques payantes. Le Conseil National des Barreaux (CNB), qui représente la profession d'avocat, avait contesté cet agrément devant le juge administratif, comme il le fait systématiquement à l'encontre de n'importe quel agrément de ce type. Par décision du 8 novembre 2016, le tribunal administratif de Paris a rejeté le recours du CNB et l'a condamné à nous verser 300€ de frais de procédure. ///



Source : Maniaeduhockey

Aprochim - Une levée régulière de la mise en demeure

En septembre 2014, FNE Pays de la Loire avait contesté aux côtés de FE53 et d'Entre Taude et Bellebranche l'arrêté par lequel le préfet de la Mayenne avait levée une mise en demeure adressée à la société APROCHIM s'agissant de ses rejets en PCB. Elles estimaient en effet qu'APROCHIM avait volontairement organisé une sous-production afin de respecter artificiellement les règles préfectorales, si bien que les conditions de levée de la mise en demeure n'étaient pas réunies. Le tribunal administratif de Nantes ne les a cependant pas suivies et a rejeté la requête des associations par décision du 3 novembre 2016. Les associations attendent désormais l'issue de deux autres recours, qui présentent des enjeux bien plus importants. ///

Biodiversité - Sanction d'un trafic de rostres

Aux côtés de l'association « Des Requins et Des Hommes » et de la Sauvegarde de l'Anjou, FNE Pays de la Loire avait porté plainte fin 2014 contre un professionnel-brocanteur ayant mis en vente sur internet un rostre de poisson-scie. Cette espèce est concernée par la protection de la convention CITES sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. La plainte avait engendré un constat de l'ONCFS. Les associations ont appris en octobre 2016 que le responsable avait fait l'objet d'un rappel à la loi par le parquet de Saumur et de la confiscation du rostre en question. Même si cette sanction est minime, il s'agit à notre connaissance de la première fois que la mise en vente illicite d'un rostre donne lieu à une sanction par la justice. Ce précédent doit permettre de sensibiliser à la gravité de ce trafic. ///

AGENDA

- **9 février 2017** : Colloque "Littoral de demain" organisé par FNE et FNE Pays de la Loire à Nantes à l'Hôtel de région

- **4 mars 2017** : Assemblées générales extraordinaire et ordinaire de FNE Pays de la Loire en Sarthe

CONTACTS

Sauvegarde de l'Anjou
02 41 34 32 24
www.sauvegarde-anjou.org

Fédération pour l'Environnement en Mayenne
02 43 02 97 56

Sarthe Nature Environnement
02 43 88 59 48
www.sne72.asso.fr

Vendée Nature Environnement
06 32 24 28 03
<http://vendee-nature-environnement.info>

Coordination régionale LP 0
06 45 72 16 02
<http://paysdelaloire.lpo.fr>

Bretagne-Vivante
02 98 49 07 18
www.bretagne-vivante.org

Virage Energie-Climat Pays de la Loire
www.virageenergieclimatpdl.org

Partout où la nature a besoin de nous
OCÉANS, MERS ET LITTORAUX

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
PAYS DE LA LOIRE

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
PAYS DE LA LOIRE

Littoral de Demain

COMMENT CONCILIER ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIE ?

Inscription gratuite sur **FNE.ASSO.FR**

9 FÉVRIER 2017
À PARTIR DE 9 H 30
CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE
1 RUE DE LA LOIRE 44 000 NANTES

AVEC LE SOUTIEN DE :

suez **PAYS DE LA LOIRE**

AGISSEZ AVEC NOUS
RETROUVEZ-NOUS SUR **FNE.ASSO.FR** @FNEasso #litt02main FranceNatureEnvironnement

La lettre de FNE Pays de la Loire est éditée par France Nature Environnement Pays de la Loire, fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement.

76ter rue Lionnaise 49100 Angers / www.fne-pays-de-la-loire.fr / contact@fne-pays-de-la-loire.fr

Directeur de la publication: Jean-Christophe Gavallet

Rédaction, conception et réalisation: B.Hogommat, X. Métaf, E. Tapin-Youf

Impression: Atelier du Papier Recyclé / 58 bis Bd de Strasbourg 49000 Angers

Illustration couverture : B. Hogommat

Édité à 200 exemplaires / Vendu à la demande : 2 euros

Dépot légal décembre 2016 - ISSN : 2260-6440

Publié avec le soutien de :



Retrouvez-nous sur :



Cette revue et son contenu sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France.

